

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 23 Janvier 2020
Délibération n°20200123_08

Nombre de conseillers

En exercice : 74
Présents : 49
Absents : 25
- dont suppléés : 3
- dont représentés : 8
Votants : 60
- dont « pour » : 60
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet : ASSAINISSEMENT : révision du zonage de LUXÉ

Le jeudi 23 janvier 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 janvier 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes d'ORADOUR.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert VERGEZ Brigitte - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - TEXIER Didier - CRINE Jean-Jacques - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie BERTHAULT Patrick - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - LEMAIRE Marie-Claude - THURU Marie-Danielle – CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - BOURABIER Jacques - VINCENT Gérard - PÉNAUD André - POTEL Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - SEVRIT Raymond - GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

PREVAUTEL Caroline représenté par son suppléant GRUEL Bruno
MOREAU Bernadette représentée par son suppléant RABIOUX Jean-Michel
LHERIDEAU Daniel représenté par son suppléant BOUCHET Eric

PARTAUD Xavier : pouvoir à AYRAULT Jean-Paul
VIDAUD Pierre : pouvoir à CROIZARD Christian
GIROUX-MALLOT Françoise : pouvoir à PELLETIER Dominique
COLIN Jean-Pierre : pouvoir à BERTRAND Didier
ROUHAUD Henri : pouvoir à DANEDE Laurent
DE LUSTRAC Jean-Marc : pouvoir à VINCENT Gérard
ROUMAGNE Magalie : pouvoir à PÉNAUD André
CAMY Bruno : pouvoir à POTEL Maryse

GAGNAIRE Marie-Claire - SOURY Christine.

Absents non excusés : BASSET Véronique - LIOT Gérard - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - CHEMINADE Didier - DURAND Jean-Louis - EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURIN Michel - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : DANEDE Laurent

Objet : ASSAINISSEMENT : révision du zonage de LUXÉ

Vu les orientations retenues par la commission assainissement réunie le 17/12/2019,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement expose à l'assemblée que suite à la réalisation des contrôles d'assainissement non collectif sur la commune de Luxé, il est apparu une incohérence entre le zonage d'assainissement existant et les contraintes de la commune, notamment concernant l'arrêté de protection du captage destinée à la production d'eau potable du puits de Basse Terne de Luxé.

Il propose une révision du zonage d'assainissement de la commune de Luxé.

Le Vice-Président informe ensuite l'assemblée qu'un bureau d'études doit être mandaté pour effectuer cette mission.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- ***D'APPROUVER le lancement de la révision du zonage d'assainissement de la commune de Luxé,***
- ***DE CONFIER cette révision à un bureau d'études et de lancer la consultation pour cette prestation,***
- ***D'AUTORISER le Président ou le vice-président par délégation à signer les documents nécessaires, notamment les demandes de subventions auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.***
- ***D'INSCRIRE les crédits budgétaires nécessaires à la modification du zonage d'assainissement précitée, au titre du budget 2020.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

